

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

**DÉLIBÉRATION n° 2014/09/23-02**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 23 septembre 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**Vu** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 11 septembre 2014 portant sur l'objet de la présente délibération,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Tarif de la Carte Culture 2014/2015**

La Carte Culture permet à son détenteur de bénéficier d'une réduction de 5 € par rapport au tarif étudiant déjà pratiqué sur l'ensemble de la programmation des structures culturelles impliquées dans le réseau.

**Le conseil d'administration approuve le tarif de la Carte Culture pour l'année 2014/2015, fixé à 5 €.**

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 23 septembre 2014

  
Yvon BERLAND

Président de l'Université d'Aix-Marseille

